

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	87 (1958)
Heft:	13-14
Rubrik:	Problèmes de la Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes de la Société fribourgeoise d'éducation

Samedi 6 décembre s'est tenue, à Fribourg, la réunion du Comité de la Société d'éducation, en présence des inspecteurs scolaires des classes françaises du canton.

Les débats ont porté d'abord sur la réorganisation de la SFE et la révision de ses statuts. Les délégués ont été unanimes à souhaiter que notre groupement rassemble toutes les institutions et toutes les personnes qui ont à s'occuper d'éducation, en y incluant les parents. Son autorité morale, son prestige, son efficacité en seront accrûs et n'est-ce pas le but que nous devons rechercher ?

Un tour d'horizon à travers les districts nous a révélé que les commissions scolaires, en particulier, ont été heureuses des contacts plus étroits qui ont été établis entre elles, les autorités scolaires et le groupement professionnel des maîtres. Il nous a révélé encore que si l'un ou l'autre arrondissements ont pour ainsi dire achevé leur étude des statuts, il en est d'autres qui se sont arrêtés plus longuement aux problèmes fondamentaux concernant le but et la mission de la Société.

En conséquence, il a semblé opportun de retarder quelque peu la date de la réunion de l'assemblée générale.

Il a été, en outre, fixé que la Commission cantonale sera composée de cinq délégués par arrondissement :

1. L'inspecteur scolaire.
2. Le délégué au comité de la SFE.
3. Le représentant du clergé.
4. Le représentant du Corps enseignant.
5. Le délégué des commissions scolaires.

Les données suivantes ont été admises à l'unanimité, tant par les inspecteurs scolaires que par les membres présents du comité :

1. Chaque arrondissement présentera un projet de statuts, d'ici au 15 février 1959.

2. Vers le 20 avril, aura lieu la réunion de la Commission cantonale pour la révision de statuts de la SFE.

3. La formule des statuts qui paraîtra la meilleure sera publiée dans le *Bulletin* et portée, ainsi, à la connaissance de tous les membres de la Société, dans le courant de mai.

4. L'Assemblée générale aura lieu à Fribourg, dans la première quinzaine de juin 1959.

Ainsi, le problème capital de la réorganisation de la SFE pourra être examiné avec tout le soin qu'il mérite et nous remercions d'ores et déjà tous ceux qui voudront bien nous faire bénéficier de leurs suggestions et de leurs lumières.

Le Comité.